



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	16	19

Séance du mardi 3 décembre 2024
à 19h00

Date de la convocation : 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, Mme ROYO, Mme SENANTE, Mme BADROUILLARD, M. LEBRE, Mme SANTACROCE, M. BRUNET, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : M. RENAULT à M. CHERICI, Mme AUSTRUY à M. GARCIN, Mme MOUTON-PLOUHINEC à Mme SENANTE,

Etaient absents excusés : M. NOBLE, M. CARRERE, M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. BOMO, M. GORRIS,

Etait absente : Mme REICHLIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADAKOVITCH.

N°102_DEL_2024 OBJET : Délibération portant sur la convention entre la commune de Jouques et l'Inspection de l'Éducation Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs dans les écoles publiques

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur une convention entre la commune et l'Inspection de l'Éducation Nationale de l'Académie d'Aix-Marseille pour encadrer les interventions de personnels extérieurs dans les écoles publiques.

Cette convention vise à enrichir les activités pédagogiques au bénéfice des élèves, dans le respect des projets d'école et des normes de sécurité en vigueur.

L'intervention fera l'objet d'une concertation entre l'enseignant et les intervenants extérieurs représentés par le personnel de la Bibliothèque municipale de Jouques. Cette concertation portera sur l'organisation pédagogique des actions (lieu, durée, calendrier, etc).

Un planning de la nature des actions sera annexé à la convention, laquelle sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour un maximum de deux années supplémentaires.

Considérant que la commune de Jouques est appelée à collaborer avec l'Inspection de l'Éducation Nationale pour garantir la qualité des interventions et le bon déroulement des activités,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 131-1 et suivants, relatifs à l'obligation scolaire, et L. 212-4, relatif aux compétences des communes en matière d'équipements scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

décide :

1. **D'approuver** la convention entre la commune de Jouques et l'Inspection de l'Éducation Nationale, pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs dans les écoles publiques.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 03 décembre 2024

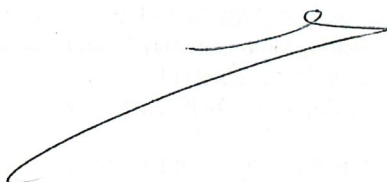
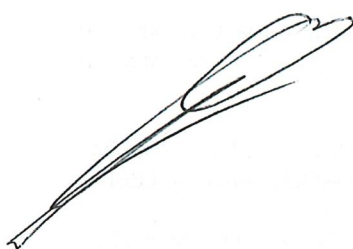
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **10/12/2024**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20241203-102_DEL_202

**ORGANISATION D'ACTIVITES
IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTERIEURS
DANS UNE ECOLE PUBLIQUE**

CONVENTION

Entre (1) : la Bibliothèque municipale de JOUQUES, Bouches-du-Rhône,
représentée par Eric GARCIN, le Maire, dûment habilité par délibération en date du 3 décembre 2024,

et

l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription de Val de Durance,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en vue de permettre, à la demande du directeur d'école, l'intervention de personnels extérieurs, dans le but d'apporter une aide dans les tâches liées à l'enseignement suivant les programmes et instructions de l'Education nationale

ARTICLE 2

CADRE PEDAGOGIQUE

L'intervention visée à l'article 1 s'inscrit dans le cadre du projet d'école ou de l'un de ses avenants, adopté par le conseil d'école et régulièrement approuvé par les autorités de tutelle

ARTICLE 3

CONDITIONS D'ORGANISATION- CONCERTATION

L'intervention fera l'objet d'une concertation préalable entre l'intervenant et l'enseignant de la classe concernée.

Cette concertation portera notamment sur :

- Les objectifs de l'action
- L'organisation pédagogique à retenir ;
- Le lieu de l'action ;
- La durée de l'intervention ;
- Le calendrier et les horaires des séances.

Ces points arrêtés lors de la concertation, seront détaillés dans le projet transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale par le directeur d'école
Les partenaires s'engagent à répondre à toute demande d'information concernant le fonctionnement et le suivi des interventions

ARTICLE 4

RÔLE DE L'INTERVENANT EXTERIEUR

Selon les textes, la convention mentionne :

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/12/2024

Application agréée E-legalite.com

73_C0-013-211300488-20241203-102_DEL_202

- les personnes auxquelles il est fait appel : Mesdames Amélie BORELLY-RENAUDIN et Sandy SALIDO. Il est envisagé le remplacement d'un troisième agent à compter du 1^{er} janvier 2025,

- la nature des activités auxquelles elles apportent leur concours (cf Annexe Liste des animations/interventions 2024-2025 proposées par la bibliothèque aux écoles Maternelle et Elémentaire de la commune).

Le rôle de l'intervenant extérieur sera décrit dans le projet cité à l'article 3 et, si nécessaire, lors de la préparation de chaque séance.

Il ne pourra se substituer au maître sous l'autorité duquel il est placé durant l'intervention.

ARTICLE 5

SECURITE

L'activité enseignée devra être conforme aux programmes et instructions officiels.

Les normes de sécurité dictées par les textes réglementaires de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports devront être rigoureusement respectées.

Dans le cadre de l'organisation générale décrite à l'article 3, l'intervenant pourra prendre toute mesure urgente qui s'imposerait pour assurer la sécurité des élèves.

L'enseignant conservera toujours d'une manière ou d'une autre la maîtrise de l'activité en cause. A ce titre, il lui appartiendra, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité.

ARTICLE 6

DUREE DE LA CONVENTION

La convention signée au début de l'année scolaire a une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction au maximum deux années scolaires, sauf dénonciation par une des parties, avant le début de l'année civile pour l'année scolaire suivante.

La convention pourra être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation devra faire l'objet d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 7

La présente convention sera contresignée par le directeur de l'école concernée qui en conservera un exemplaire.

A Jouques, le

(2) Monsieur le Maire

L'Inspecteur de l'Education Nationale

Eric GARCIN

Mme Payet, la directrice de l'école maternelle

Mme Barbier, La directrice de l'école élémentaire

- (1) la collectivité locale ou la personne de droit privé
(2) représentant de la collectivité locale ou de la personne de droit privé

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2024

Application agréée E-legalite.com

73_C0-013-211300488-20241203-102_DEL_202

Programme d'animations/interventions 2024-2025 proposées par la bibliothèque aux publics scolaires

N.B- Le partenariat se fait avec le service de la Bibliothèque municipale. De fait, toutes les animations et interventions se déroulent à la bibliothèque, en présence de l'enseignant et sous son contrôle pédagogique, accompagné par les agents de la bibliothèque.

➤ Les animations / interventions récurrentes :

Séances d'accueil en bibliothèque : les mardi et vendredi de chaque semaine, à raison d'une fois toutes les deux semaines pour les classes de l'élémentaires et d'une fois toutes les trois semaines pour les classes de la maternelle. Les séances durent 50 minutes et sont assurées par les agents de la bibliothèque ; elles consistent en un accompagnement au choix des documents à emprunter, une sensibilisation au fonctionnement du service, des lectures offertes.

Objectifs : accès à la lecture et aux œuvres littéraires, lectures en réseau, développement d'une culture littéraire, développement de l'esprit critique, découverte du fonctionnement d'un service municipal, découverte de l'organisation et du fonctionnement d'une bibliothèque, autonomisation, savoir être.

Journée bleue : Balade contée autour de Jouques/ 04 octobre 2024 ; gratuit. Accompagnée des Cantavoles (conteuses et conteurs bénévoles de la bibliothèque de Jouques), les 2 classes de CP y participeront.

Objectifs : favoriser le lien intergénérationnel, valoriser la place des personnes âgées dans la société et lutter contre l'isolement des aînés.

Rencontre auteur Festival de l'imaginaire (Métropole) : octobre ; gratuit.

Deux rencontres avec des auteurs édités. La manifestation s'inscrit dans une proposition métropolitaine ; Dispositif conventionné.

Rencontre avec Laurent André : Festival de l'Imaginaire / 10 octobre 2024.

Déroulement : trois interventions avec réalisation de dessins par les élèves, 3 classes peuvent y participer, sur la journée du jeudi 10 octobre. Cela s'adresse exclusivement au CP et/ou CE1. Gratuit (l'intervention est prise en charge par la métropole).

Objectifs de cette proposition : découverte et initiation à l'art séquentiel, pratique artistique, rencontre avec un auteur, découverte du métier de dessinateur, découverte des métiers du livre, travail autour d'une rencontre avec un professionnel.

Rencontre avec Ariel Holzl : Festival de l'Imaginaire / 11 octobre 2024

Rencontres avec l'auteur après lecture d'une de ses œuvres. Les ouvrages sont offerts par la municipalité.

Déroulement : trois interventions de l'auteur auprès de trois classes de CM1 et/ou CM2 peuvent y participer, sur la journée du Vendredi 11 octobre.

Objectifs : rencontre avec un auteur, découverte du métier d'écrivain et des métiers du livre ; lecture en réseau, immersion dans la littérature fantastique, échanges avec d'autres classes

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/12/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-013-211300488-20241203-102_DEL_202

Programme d'animations/interventions 2024-2025 proposées par la bibliothèque aux publics scolaires

autour d'une œuvre, travail autour d'une rencontre avec un professionnel, élaboration et expression d'un avis sur une œuvre.

Thématiques municipales : L'engagement et/ou l'égalité filles/garçons pour l'année 2025. Dans le cadre de la charte « Jouques, terres citoyennes » signée entre la municipalité et le Camp des Milles, nous inscrivons aussi nos actions et réflexions dans la lutte contre toutes formes de discriminations. Nous souhaitons inscrire les séances d'accueil des classes dans cette perspective en proposant régulièrement des lectures et présentation d'ouvrages qui traitent de ces thématiques, forum/théâtre, témoignages... L'école Maternelle de Jouques a été distingué le mercredi 20 novembre 2025 par un « label citoyen dans le cadre de la chaire Unesco » pour son implication dans le projet « Egalité filles/garçons ».

Objectifs : Lutter contre toutes formes de discriminations, éducation à la citoyenneté, Sciences de l'homme et convergence des mémoires.

EAC Lecture par Nature (Métropole) : Hydrofolies / 28 janvier 2025. Gratuit.

Ateliers proposés dans le cadre du dispositif culturel métropolitain « Lecture par Nature ». Les intervenants sont des artistes intégrant le dispositif et relèvent de la responsabilité de la Métropole. Dispositif conventionné. Spectacle tout public s'adressant aux classes de Grande Section de la maternelle et aux classes de l'élémentaire.

Organisation : 6 séances, dates à fixer avec les enseignants et les bibliothécaires ; restitution des créations, en présence des élèves,

Objectifs : Pratique artistique, découverte d'un processus créatif, rencontre avec des artistes professionnels, découverte d'une thématique culturelle et approche de la notion de politique culturelle, découverte de la notion de réseau et de territoire (échanges avec les autres classes participantes dans les autres communes de la métropole).

Atelier Intervenant Camp des Milles : Mars (Semaine Nationale d'Éducation et d'actions Contre le Racisme et l'Antisémitisme). Atelier de lecture d'album pour sensibiliser à la discrimination et présentation de la fondation. Intervenant relevant de la fondation du Camp des Milles, détaché de l'Éducation Nationale. Les ateliers se déroulent à la bibliothèque pendant la semaine de la SNECRA et sur le site du site mémorial le 03 avril 2025. Cela s'adresse aux classes de l'élémentaire CE et/ou CM.

Objectifs : sensibilisation à la lutte contre les discriminations, approche concrète de la seconde guerre mondiale et du génocide, réflexions sur les notions de totalitarisme, de résistance, approche de la pratique artistique comme acte de résistance.

48h BD : Avril. Gratuit

Dans le cadre de la manifestation nationale 48hBD, nous proposons à une classe primaire, quel que soit le niveau, de rencontrer un auteur BD édité.

Déroulement : un atelier se déroulant en bibliothèque. La nature de l'atelier se construit en concertation avec l'enseignant et la classe concernée. L'intervention de l'auteur est entièrement prise en charge par le dispositif 48hBD. Public concerné : CE1 à CM2.

Programme d'animations/interventions 2024-2025 proposées par la bibliothèque aux publics scolaires

Objectifs : découverte et initiation à l'art séquentiel, pratique artistique, rencontre avec un auteur, découverte du métier de dessinateur, découverte des métiers du livre, travail autour d'une rencontre avec un professionnel, développement de la culture BD.

Tournée Libraires du Sud / Rencontre d'auteur : avril.

Déroulement : rencontre et ateliers menés par un illustrateur ou une illustratrice, à la bibliothèque. L'auteur ou l'autrice est édité(e). La bibliothèque prend en charge les frais de trajet et d'hébergement de l'auteur ou de l'autrice. Le tarif de l'intervention est celui des recommandations de la Charte des auteurs jeunesse (499.57€ brut / une journée ; 301.38€ / demi-journée). Public concerné : Maternelle / CP / CE1

Objectifs : initiation à l'illustration jeunesse, rencontre avec un illustrateur ou une illustratrice professionnelle, pratique artistique.

Classe bibliothèque : avril ou mai (date non fixée) :

Il s'agit d'accueillir pendant plusieurs jours (mardi, jeudi et vendredi) les élèves d'une classe de CM2 à la bibliothèque, sur une semaine.

Déroulement : des ateliers sont proposés pour découvrir et pratiquer le métier de bibliothécaire, et de manière générale les métiers du livre. Ce sont les agents de la bibliothèque encadrent et interviennent tout au long de la semaine, ponctuellement des bibliothécaires départementaux, des libraires (bénévoles) et des auteurs rémunérés. L'ensemble des intervenants sont amenés à parler aux élèves de leur profession. Le coût des interventions d'auteurs dans ce cadre est assumé par la mairie (tarifs de la charte des auteurs jeunesse pour une ½ journée d'intervention : 301,38€ BRUTS).

Objectifs : découverte des métiers du livre, découverte du circuit du livre, découverte d'un environnement professionnel, développement des capacités de lecture personnelles et lecture à voix haute à destination du public des autres classes accueillies, interactions en petits groupes.

Balades contées : Mai.

Déroulement : En amont de la manifestation les Randolades, nous proposons à une ou plusieurs classes de participer à une balade contée accompagnée par un conteur professionnel, encadrée par l'enseignant et les bibliothécaires, ½ journée, dans la nature environnante. Le conteur ou la conteuse est rémunéré par la municipalité. Classes de primaire.

Objectifs : initier à la culture des contes ; initier aux pratiques de l'Oralité ; permettre aux élèves de développer leur culture générale ; donner aux enfants le goût de la randonnée et de la lecture ; découvrir la randonnée avec des documents pédagogiques adaptés ;

Oiseau - Livre : janvier à juin (6 séances).

Lecture théâtralisée d'albums (spectacle) à destination des maternelles, réalisée par une comédienne professionnelle. Classes de maternelle.

Déroulement : une séance par mois, le jeudi matin, de 09h30 à 10h00. Encadrement par l'enseignant et les bibliothécaires.

Programme d'animations/interventions 2024-2025 proposées par la bibliothèque aux publics scolaires

Objectifs : lectures offertes, contact avec le spectacle vivant, découvertes des œuvres classiques de la littérature jeunesse.

➤ Interventions Ponctuelles :

Interventions avec différentes associations (Bibliothèque Sans Frontière, la Fabulogie, l'Image Clé, les OrnicaRinks...) qui proposent des interventions sur les thématiques autour des métiers du livre, rencontres d'auteurs et de l'EMI. Classes élémentaires.

Interventions d'auteurs : dans le cadre de partenariats avec différentes librairies du territoire : Librairie du Coin (Rians 83), Mot à Mot (Pertuis 84), Oniiga Café (Peyrolles 13)
Programmations à définir dans les avenants à la convention cadre. Classes de maternelle et élémentaire.

Ateliers proposés par les agents de la bibliothèque :

En concertation avec les enseignants, nous proposons des ateliers de diverses natures : recherche en bibliothèque, rallyes-lecture, réalisation de Podcasts, initiation à la bande dessinée, sélections thématiques d'ouvrages, lectures à voix haute... Maternelle et élémentaire

Déroulement : sur les temps de séances prévus, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant(e).

Objectifs : favoriser le développement de la culture littéraire, d'une pratique autonome de la bibliothèque, développement de l'esprit critique.

Ateliers EMI (partenaires : BSF, La Fabulogie, etc.) :

Déroulement : ateliers ponctuels ou programmés (plusieurs séances), en fonction des propositions des partenaires. Classes élémentaires.

Objectifs : initiation à la fabrication de l'information, découverte des techniques de production multimédia, développement de l'esprit critique, participer et prendre sa place dans un groupe, distinguer son intérêt personnel de l'intérêt général, écouter autrui et produire un point de vue argumenté.